



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE U-22-4

Prenez note que lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2024 à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement U-22-4 modifiant le règlement de zonage U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 45-F0.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Et qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement, est conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (3^e génération), règlement numéro 159-2017, et aux dispositions de son document complémentaire.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale
et greffière-trésorière